

# N° 139 LE PUBLIPHOBIE 1<sup>er</sup>-5-2013

« Goutte à goutte, le lac s'est formé. » (Proverbe géorgien.) Dernier numéro paru : 1<sup>er</sup>-3-2013 (24<sup>e</sup> année).

Feuille sporadique concentrée (à diluer dans une bassine avant absorption), créée le 1<sup>er</sup> janvier 1990 et déclarée comme association le 1<sup>er</sup> juillet 1991 (*Journal officiel* du 24-7-1991) : « Faire prendre conscience des procédés publicitaires ou autres, destinés à mettre en condition l'opinion publique ; sensibiliser le public aux nuisances écologiques, aux déséquilibres sociaux et aux risques de manipulation psychologique liés à l'emploi ou à l'abus de ces procédés ; réfléchir sur les enjeux avoués ou non de ces derniers ; organiser des contre-pouvoirs » (statuts). (« LP » : renvoi à un ancien numéro ; « v. » : voir section ... du présent numéro.)

## I ■ Actions du Collectif des déboulonneurs : Lille essuie une contre-manifestation

Le Collectif des déboulonneurs (v. xi) a de nouveau agi en mars. Revendication principale : 50 x 70 cm maximum pour toutes les affiches publicitaires. Moyens d'action : non-violence, désobéissance civile, légitime réponse.

**Mars 2013.** Le 22, à 19 h, à Lille (devant le théâtre Sébastopol), à l'occasion d'une soirée estudiantine publiophile (« Les Étoiles de la pub »), 15 militants ont recouvert puis barbouillé une aubette, et tendu une bande de cellophane noire de 10 m de long sur 1,50 m de haut portant les inscriptions : « LA PUB = DE L'ART ? OU DOLLARS ? » et « POLLUTION VISUELLE ET MENTALE ». Chansons accompagnées par une batucada (une dizaine de musiciens) : *Stop pub, Je lave mon cerveau...* et *Petite histoire de la publicité*. Inédit : deux contre-manifestants, venus spécialement et repartis en voiture, ont brandi des pancartes « I love la pub » (« J'aime la pub »). Une camionnette de police, à laquelle les militants se sont présentés avant l'action, a quitté les lieux avant celle-ci. Un journaliste était présent. Relais journalistiques : l'action, annoncée le jour même par *La Voix du Nord*, *20 Minutes* et NRJ, a été relayée par *La Voix du Nord* et *Nord éclair*. Photos et comptes rendus : <http://www.deboulonneurs.org/>.

## II ■ Procès du Collectif des déboulonneurs de Paris : deuxième relaxe, mais première définitive ! (25 mars 2013)

Les 6 barbouilleurs qui avaient agi à Paris en 2009 puis étaient passés en correctionnelle le 25 février 2013 (LP138) ont été relaxés le 25 mars 2013, la 12<sup>e</sup> chambre (présidée par Évelyne Sire-Marine) ayant retenu l'« état de nécessité » invoqué par les prévenus (première historique) et s'étant appuyée sur la liberté d'opinion (article XI de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789). Le procureur avait requis 200 euros d'amende (ferme ou avec sursis, selon l'état du casier judiciaire) à l'encontre de chacun. Ils ont été aussi relaxés du chef de refus de prélèvement d'ADN (que la police avait exigé d'eux à l'issue de leur garde à vue de vingt heures). Et l'afficheur JCDecaux, « victime » du barbouillage, a été débouté de sa demande de 895 euros. Déjà, en 2010, huit barbouilleurs avaient été relaxés pour le même type de faits, mais la relaxe avait été infirmée en appel (LP121, 134), ce qui n'est pas le cas cette fois-ci, le parquet n'ayant pas interjeté appel – la jurisprudence est en marche...

Extraits du communiqué de presse du Collectif : « La reconnaissance de l'état de nécessité a deux conséquences : le danger publicitaire important est avéré ; le dysfonctionnement de la démocratie et des méthodes classiques d'interpellation des pouvoirs politiques ne peut plus être nié. Cet état de fait nous autorise à exiger un rendez-vous d'urgence avec le gouvernement. La ministre de l'Écologie n'a d'autre choix que de rouvrir ce dossier extrêmement mis à mal par ses prédécesseurs sous la pression des afficheurs. Elle montrera ainsi que le changement des pratiques politiques est à l'œuvre. À la suite de cette décision de justice, et dans l'attente d'une réponse de la ministre, notre collectif envisage une trêve des actions de désobéissance civile. »

Extraits de la lettre ouverte du Collectif à la ministre de l'Écologie (Delphine Batho), publiée le 30 mars 2013 par le site Mediapart : « Madame, nous demandons qu'un débat sur la place de la publicité dans notre société soit organisé et que les dimensions des dispositifs implantés dans l'espace public soient grandement réduites. La désobéissance civile est un choix par défaut. Ce mode d'action s'impose à nous. L'aérosol de peinture est notre ultime recours pour faire progresser l'intérêt général. En motivant sa relaxe par l'« état de nécessité », le tribunal ne dit pas autre chose. Oui, à un moment donné, il est légitime de transgresser symboliquement la loi pour défendre des intérêts moraux supérieurs. Peut-être estimez-vous que d'autres pratiques sont souhaitables, que le dialogue est toujours possible. Il ne tient qu'à vous d'en faire la démonstration. Cette deuxième relaxe vous offre l'occasion de rouvrir le dossier et de vous y atteler sans plus attendre. Nous prenons nos responsabilités et choisissons de respecter une trêve des actions de désobéissance civile. La balle est dans votre camp, saisissez-la. »

Échos de la relaxe : Agence France-Presse et *Libération* (site) [le 25], *Les Inrockuptibles* (site), *Métro* (site), *20 Minutes* (édition et site), *Mediapart*, France Bleu (site et antenne) [le 26]. Soutien politique : Parti de gauche (communiqué du 26).

(Par ailleurs, l'opuscule *L'Histoire leur donnera raison* [LP137], sur le procès des Déboulonneurs d'octobre 2012, a été remis en main propre à la garde des Sceaux [Christiane Taubira], à laquelle il est dédié, à la Sorbonne [Paris], le 18 mars 2013. La ministre, sous bonne escorte, a accueilli avec un grand sourire celui qui lui remettait le livre : « Ah, les Déboulonneurs ! »)

## III ■ Pourquoi ma trêve d'un an ? (Par Yvan Gradis)

En 2008 (LP107), j'avais proposé un « marché » à la cour d'appel : « Si vous nous relaxez tous les sept, je cesserai de barbouiller... pendant un an. » Ça n'avait pas marché. En 2010, sans que nous l'ayons demandé au juge Olivier Geron, il nous avait relaxés (LP121). Le collectif (de Paris) avait décrété une trêve de trois mois, le temps pour le gouvernement de mettre un terme à l'agression publicitaire. Celui-là n'ayant rien fait, les actions ont repris ; à juste titre, d'ailleurs, la relaxe devant être annulée en appel en 2012. Le 25 février 2013, nous n'avons rien demandé à la juge Évelyne Sire-Marine, qui semblait comprendre notre action (LP138). À l'approche du rendu de son jugement le 25 mars, j'ai proposé au Collectif (national) de décréter une trêve d'un an en cas de relaxe ; nous n'avons pas eu le temps de prendre vraiment la décision. Dans mon for intérieur, j'avais donc résolu d'annoncer une trêve personnelle, le cas échéant. Le cas s'étant présenté, j'ai, à la barre, annoncé ma décision à la juge.

Une décision plus morale que stratégique. Pas plus dans la non-violence que dans la violence, l'escalade n'est souhaitable. La relaxe accordée par la présidente, aussi courageuse politiquement que professionnellement – M<sup>me</sup> Sire-Marine ne mérite-t-elle pas d'avoir un jour sa statue parmi les nôtres, aux côtés de celle de son confrère Olivier Geron ? –, marque une reconnaissance officielle de notre cause et de notre désobéissance par l'institution, judiciaire en l'occurrence. La vie étant concession, échange, équilibre, petits pas l'un vers l'autre, il est juste de féliciter en retour l'institution en lui prouvant que notre désobéissance n'est pas compulsive, mais raisonnée. Les institutions, ces rouages de la vie en société, ne valent que si elles sont sans cesse affûtées,

entretenu, assainies, sans attendre que d'autres le fassent à notre place. Si les juges sont indépendants, ils ne sont pas neutres : comment juger en faisant abstraction de ses propres convictions ? La justice est une loterie : juge hostile aujourd'hui, demain favorable. Doit-on reconnaître du mérite à notre juge, ou bien que nous avons eu de la chance ? Il fallait marquer le coup.

Fin mars 2014, si le problème de l'agression publicitaire n'a pas été résolu entre-temps par le gouvernement et le parlement, je reprendrai les barbouillages, dans les conditions actuelles de ma participation au Collectif des déboulonneurs.

#### **IV ■ « Carton jaune pour la pub », quand les papillons (r)entrent dans la danse (Lille, 22-28 avril 2013)**

Du 22 au 28 avril 2013 à eu lieu, à Lille, l'opération « Carton jaune pour la pub ». Imitant les Reposeurs qui ont sévi à Paris en octobre 2012 (LP136), plusieurs dizaines de militants lillois ont collé 3 000 papillons repositionnables jaunes sur des panneaux du métro et de la rue. Objectif : grâce à un mode d'action non dégradant, exempt de risques judiciaires, inviter M. Tout-le-monde à dénoncer l'omniprésence, l'illégalité, l'aberration écologique, la pollution qui caractérisent l'affichage extérieur, ainsi que les images véhiculées : clichés sexistes, incitations à consommer toujours plus... Les papillons étaient soit vierges, soit porteurs de slogans ou de dessins dans ce sens. La presse a relayé l'opération (Radio Campus Lille, le 24, *La Voix du Nord*, le 27). Les Lillois invitent tout un chacun à organiser une pareille semaine dans sa ville. Puisse l'opération printanière nordiste, inspirée par l'automne parisienne, faire non pas boule de neige, mais essaim de papillons ! (Source : [www.carton-jaune.org](http://www.carton-jaune.org).)

#### **V ■ Promotion durant trois ans du brûlage de cerveau dans le métro de Madrid (à partir du 1<sup>er</sup> juin 2013)**

Jugeant probablement excédentaire la santé cérébrale des Madrilènes et déficitaires les caisses du métro, le gouvernement régional de Madrid a décidé de vendre pour trois ans le nom de la célèbre station de métro Sol à une société britannique de brûlage de cerveau (téléphonie mobile) pour 3 millions d'euros. D'après un communiqué du 23 avril 2013 émanant dudit gouvernement, le nom de la station se verra adjoindre, à partir du 1<sup>er</sup> juin, celui de la société. À partir du 1<sup>er</sup> septembre, la ligne n° 2, passant par ladite station, se verra pareillement baptisée. Le logo de la société de brûlage sera intégré dans la signalisation des stations, et l'opérateur britannique réalisera des activités commerciales sur la ligne. Impact publicitaire et cérébral garanti. Déjà, en 2012, le métro de Madrid avait, durant un mois, changé le nom de la fameuse station en celui d'une société sud-coréenne sévissant dans le même secteur économique. (Source : *El País* via [lexpansion.lexpress.fr](http://expansion.lexpress.fr) et Agence France-Presse, 24-4-2013.)

#### **VI ■ Pourquoi le maire du Mans aime-t-il les écrans vidéo ? (Mars 2013)**

Le 15 mars 2013, le maire du Mans (Jean-Claude Boulard) s'est entretenu avec des militants antipublicitaires dans le cadre de la révision du règlement local de publicité. Lors de cette réunion, le maire aurait déclaré que les écrans vidéo sont pour lui un nouveau support publicitaire en phase avec la nouvelle génération adepte des téléphones mobiles et des nouvelles technologies.

#### **VII ■ Avec l'aide de l'université, étudiants nettoyeurs de trottoir (Guyancourt, Yvelines, 23 avril 2013)**

Des publicitaires ayant souillé, avec des pochoirs, les trottoirs du boulevard d'Alembert, à Guyancourt, devant l'université Versailles-Saint-Quentin, des étudiants et militants (ICARE, CREP-SQY, RAP) se sont dévoués pour les nettoyer avec de l'huile de coude et du matériel fourni par l'université. Une lettre de protestation a été adressée aux municipalités de l'agglomération. L'action symbolique, annoncée le matin même par le site du *Parisien*, a fait l'objet d'un reportage télévisuel sur TVFil78.

#### **VIII ■ Bâchage à la Cité internationale universitaire de Paris (6 avril 2013)**

Une quarantaine de membres du Collectif des déboulonneurs, de Paysages de France et de RAP (v. xi) ont bâché 10 panneaux installés à la limite sud du parc de la Cité internationale universitaire de Paris et donnant sur le boulevard périphérique, en face de Gentilly. Un seul slogan sur toutes les bâches : « PAS DE PUB, DES ARBRES ». Soutien visible et audible de nombreux automobilistes. Intervention d'une poignée de policiers et de gardiens de la Cité. Reportage télévisuel sur France 3 le soir même.

#### **IX ■ Paysages de France libère Biot (Alpes-Maritimes) et Fitou (Aude)**

Biot – En 2011, l'afficheur Pisoni installe des panneaux près d'un monument historique. L'Association pour la sauvegarde de l'environnement de Biot saisit le maire. En vain. L'ASEB annonce qu'elle va déposer plainte auprès du procureur. En 2012, l'avocat de l'afficheur écrit à l'association et annonce qu'il va porter plainte pour « dénonciation calomnieuse ». La présidente est entendue par la gendarmerie. L'ASEB consulte Paysages de France (v. xi). Le 7 février 2013, un premier démontage a lieu, suivi, le 8 mars, d'un deuxième. Quant à la plainte de l'afficheur pour « dénonciation calomnieuse », elle pourrait se retourner contre lui.

Fitou – En 2007, Paysages de France demande au préfet de faire supprimer des panneaux illégaux de l'afficheur Clear Channel. En 2009, rien n'a bougé. En juillet 2011, l'association demande au préfet de prendre les arrêtés. En vain. En août, l'association annonce au préfet qu'elle va demander réparation du préjudice. En vain. En septembre, l'association saisit le tribunal administratif de Montpellier. En mars 2013, tous les panneaux sont encore en place. Le 26, le tribunal condamne l'État à réparer le préjudice causé à Paysages de France (qui empêche 3 000 euros) et enjoint au préfet de prendre les arrêtés de mise en demeure.

#### **X ■ Au 61, rue Olivier-Métra (Paris 20<sup>e</sup>), la victoire contre le panneau publicitaire est confirmée officiellement**

Le collectif de locataires qui a empêché l'installation d'un panneau publicitaire (LP138) s'est vu confirmer officiellement, par une lettre du bailleur (la RIVP) reçue le 29 mars 2013, le vœu unanime de la mairie du 20<sup>e</sup> et l'abandon du projet.

#### **XI ■ Carnet d'adresses**

- *Casseurs de pub* : 52, rue Crillon, BP 36003, 69411 Lyon Cedex 06 ; tél. 04 72 00 09 82 ; internet : [www.casseursdepub.org](http://www.casseursdepub.org).
- Collectif des déboulonneurs : 24, rue Louis-Blanc, 75010 Paris ; [contact@deboulonneurs.org](mailto:contact@deboulonneurs.org) ; [www.deboulonneurs.org](http://www.deboulonneurs.org).
- La Meute des chiennes de garde contre la public. sexiste : Maison des assoc., boîte n° 11, 5, r. Perrée, 75003 Paris ; internet : [www.lameute.fr](http://www.lameute.fr).
- Paysages de France : 5, pl. Bir-Hakeim, 38000 Grenoble ; tél.-télé. 04 76 03 23 75 ; internet : <http://paysagesdefrance.org/>.
- Résistance à l'agression publicitaire (RAP) : 24, r. de la Chine, 75020 Paris ; tél. 01 43 66 02 04 ; internet : [www.antipub.org](http://www.antipub.org).

#### **XII ■ Catalogue**

- Prochain numéro seulement : 15 centimes (en timbres) + une enveloppe timbrée à votre adresse.
- Série complète des 138 numéros parus (20 euros, port et enveloppe compris).

#### **XIII ■ Abonnement et commandes**

- Abonnement : 7 euros les dix numéros (soit un peu plus d'un an). [*Abonnement spécial malvoyants : 10 euros.*]
- Commandes (des articles du catalogue) : sauf indication contraire, envoyez une enveloppe timbrée à votre adresse et la somme indiquée. Si aucun prix n'est indiqué, comptez 8 centimes par page. Timbres, chèques et virements acceptés (« Le Publiphobe », CCP 346257 X Paris).

Ce numéro 139 peut être photocopié et diffusé.

**Yvan Gradis**

**Le Publiphobe, 67, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, France. Tél. 01 45 79 82 44.**

(La série complète du *Publiphobe* est téléchargeable sur le site : <http://bap.propagande.org/modules.php?name=Publiphobe>.)